

## **COLLOQUE NATIONAL SUR LE PHÉNOMÈNE DE L'EXOGRAMIE**

Favoriser un changement de mentalité au sein des organismes francophones face à la situation des mariages mixtes; entreprendre une campagne médiatique nationale de mise en valeur des deux langues officielles du Canada; mener des projets locaux d'intégration des parents anglophones; amener les conjoints et leurs enfants à proclamer leur francité au sein de leur milieu familial : voilà autant de recommandations qui ont été adoptées dans le cadre du Colloque national sur l'Exogamie qui a eu lieu les 25 et 26 février derniers à Rockland, en Ontario.

Cet événement, organisé conjointement par la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) et le Commissariat aux langues officielles, a réuni environ 75 personnes de partout au Canada qui ont abordé pour la première fois dans une perspective nationale ce phénomène important au sein des communautés francophones et acadiennes. L'exogamie, ou le mariage mixte, constitue une dimension sociale qui a un impact direct sur l'appartenance culturelle, la transmission des langues, le transfert linguistique, l'éducation et l'avenir des communautés francophones et acadiennes. En effet, les partenaires qui s'unissent sont ou seront confrontés à des choix individuels et parentaux qui se rapportent inévitablement à un aspect fondamental de leur situation, celui de la langue.

Le colloque avait pour but d'amorcer une réflexion nationale à partir des recherches déjà menées et des expériences de réflexion entreprises dans certaines régions du pays sur le phénomène de l'exogamie, ainsi que de cerner l'impact de cette réalité sociale sur l'appartenance culturelle francophone.

En conférence d'ouverture, le sociologue Roger Bernard, de la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa, a fait part de son constat. Il affirme que le phénomène des mariages mixtes est là pour rester et c'est une dimension avec laquelle les communautés francophones et acadiennes doivent composer dans le maintien de leur langue et de leur culture.

Historiquement, les francophones ont souvent dû quitter leur coin de pays pour s'exiler dans de grands centres anglophones où la langue de travail était l'anglais. De plus, à mesure que les francophones n'étaient plus aussi pratiquants, la foi catholique devenait de moins en moins la gardienne de la langue. En conséquence, plus du tiers des époux et des épouses qui vivent à l'extérieur du Québec et dont la langue maternelle est le français forment maintenant une famille mixte. De plus, trois enfants sur quatre affirment utiliser plus souvent l'anglais que le français à la maison. Monsieur Bernard a poursuivi le débat en interrogeant les congressistes sur les moyens à prendre pour assurer la transmission de la langue française au sein des couples mixtes.

De son côté, le directeur de la division de la démilinguistique à Statistique Canada, Réjean Lachapelle, a démontré, chiffres à l'appui, que ce phénomène était particulièrement important dans l'Ouest canadien où les communautés se retrouvent plus dispersées et en nombre moins imposant qu'au Nouveau-Brunswick et dans l'Est ontarien. Pour sa part, Monica Heller, professeure à l'Institut pédagogique de l'Ontario, a livré les résultats de ses recherches auprès de femmes franco-ontariennes vivant une situation de mariage mixte. Ceux-ci indiquent que les conditions socio-économiques ont une incidence importante sur la transmission de la langue et de la culture françaises.

Les témoignages livrés par Frank McMahon de l'Alberta et Marguerite Leblanc-Lamarre de la Saskatchewan ont mis en relief le besoin de valoriser les couples exogames et de mettre en place des mécanismes locaux de soutien à ces couples pour qu'ils puissent échanger sur les défis qui les confrontent. On a d'ailleurs reconnu que si les couples exogames vivent des problèmes importants pour la transmission de la langue française, bien des couples endogames sont confrontés à la même réalité en raison de leur environnement socio-culturel.

Les participantes et les participants ont recommandé que les suivis au colloque soient apportés conjointement par la FCFA du Canada, le Commissariat aux langues officielles et la Commission nationale des parents francophones. Enfin, les Actes du minicolloque sont disponibles à la FCFA du Canada.

**Tiré du Bulletin francophone de la FCFA du Canada Octobre 1993**